

Alerte rouge sur les accords de libre-échange

Le dimanche 30 octobre dernier, à Bruxelles, Justin Trudeau, Premier ministre du Canada, a signé en grande pompe l'Accord économique et commercial global (AECG) qui liera le pays à l'Union européenne et qui éliminera 99% des droits de douane entre les deux entités. Nos dirigeants politiques se sont empressés d'applaudir l'événement, Philippe Couillard, pour ne nommer que lui, déclarant : « C'est d'emplois, de prospérité, de qualité de vie qu'on parle. »

Pourtant, cette entente, comme la vaste majorité des partenariats de ce type, représente un véritable déni de démocratie : elle a été négociée derrière des portes closes, dans le plus grand des secrets et sans consultation des populations concernées, que ce soit pendant les pourparlers ou avant la ratification par les parlements. De plus, elle place les entreprises au-dessus des lois des pays. Ainsi, lorsqu'il existe un litige, ce sont des tribunaux particuliers au fonctionnement nébuleux, à la transparence douteuse et à l'impartialité discutable qui tranchent entre les positions des gouvernements et celles des compagnies. Semble-t-il que la Wallonie a obtenu des garanties quant à l'amélioration de ce système d'arbitrage, mais, à la lumière des expériences des 30 dernières années, peut-on vraiment croire que les choses changeront réellement ?

Les traités de libre-échange ou le droit de dégrader l'environnement impunément

Yves de Repentigny
Comité environnement

La priorité accordée aux profits des entreprises par rapport aux législations s'observe également dans le domaine environnemental. La plupart des traités de libre-échange permettent aux entreprises de poursuivre les gouvernements si elles estiment que les lois que ces derniers ont adoptées et les règlements qu'ils décrètent, notamment ceux qui touchent la protection des milieux naturels et la réduction de la pollution, nuisent à leurs affaires. Voici quelques exemples de cas vécus.

Ethyl Corporation vs Canada

En 1997, Ethyl Corporation, fabricant de l'additif pour essence MMT (méthylcyclopentadiényle tricarbonyl de manganèse) a décidé de se plaindre en vertu du chapitre 11 de l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain, entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994) auprès du tribunal d'arbitrage institué par cette entente après que la Chambre des communes eut adopté la Loi sur les additifs à base de manganèse. Celle-ci prohibait l'importation et le commerce interprovincial du MMT, suspecté de nuire à la santé et d'endommager les convertisseurs catalytiques ainsi que les systèmes de diagnostic des véhicules. Au départ, Ethyl Corporation réclamait une compensation de 201 millions de dollars. Le Canada a fini par régler la cause à l'amiable en retirant sa loi et en versant 13 millions de dollars à la compagnie.

Pacific Rim vs Salvador

En 2009, la société minière Pacific Rim (à laquelle a succédé Oceana Gold à la suite du rachat de ses actifs) a entamé une poursuite de 301 millions de dollars (5% du PIB du pays) contre le Salvador en vertu du chapitre 10 de l'Accord de libre-échange États-Unis-Amérique centrale (ALÉAC). Le gouvernement salvadorien, les exigences environnementales n'ayant pas été respectées, avait refusé de délivrer un permis d'exploitation pour le projet de gisement aurifère et argentifère El Dorado, dont la consommation d'eau se serait avérée excessive. Cette cause est toujours pendante.

Metalclad vs Mexique

En 2000, encore une fois en s'appuyant sur le chapitre 11 de l'ALENA, Metalclad, une entreprise américaine de traitement des déchets, a reçu 16,7 millions de dollars américains de l'État de San Luis Potosi. En effet, celui-ci avait arrêté la construction d'un site d'enfouissement parce que l'entreprise refusait de décontaminer 20 000 tonnes de matières toxiques déjà entreposées sur le terrain. Il avait par la suite exproprié la compagnie afin d'aménager une réserve destinée à la protection d'une espèce rare de cactus.

Ces récits ne constituent que la pointe de l'iceberg et nous aurions pu en livrer plusieurs autres. Si le passé s'avère garant de l'avenir, parions que nous n'avons pas fini de lire de telles histoires d'horreur !

En maintenant la population en retrait des négociations de ces accords commerciaux, des choix sont faits à l'avantage de certains qui n'ont d'autre intérêt que leur propre grandeur sans réel soucis pour la collectivité. Et quand, dans ces accords, les services publics sont menacés, notamment l'éducation, on est en droit, comme enseignantes et enseignants, mais aussi comme citoyennes et citoyens, de questionner, voire de refuser que nos États signent ou ratifient ces traités.

L'accord sur le commerce des services (ACS) : une réelle menace pour l'éducation !

Ariane Bilodeau
Comité action internationale

L'Internationale de l'Éducation, à laquelle la FNEEQ est affiliée, lançait en mai dernier, un appel d'action urgente « Sauver l'éducation de l'Accord sur le commerce des services ». Les 23 pays impliqués dans ces négociations sont l'Australie, le Canada, le Chili, la Colombie, la Corée, le Costa Rica, les États-Unis, Hong Kong, l'Île Maurice, l'Islande, Israël, le Japon, le Liechtenstein, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, le Pakistan, le Panama, le Pérou, la Suisse, le Taipei chinois (Taiwan), la Turquie, ainsi que l'Union européenne. Deux pays ont quitté la table de négociation en 2015, soit le Paraguay et l'Uruguay, ce dernier en raison de l'opposition de la société civile face aux graves conséquences potentielles de l'ACS. Parmi celles-ci, notamment, des services d'éducation financés par des fonds privés, phénomène appelé « starbuckisation » de l'éducation, c'est-à-dire la prolifération d'écoles privées à faible coût dont le financement, l'administration, le contenu des cours et des programmes font fi des orientations et des spécificités sociales et régionales et menant à une standardisation de l'école, mais également à des conditions de travail médiocres pour les enseignantes et les enseignants¹.

L'IE a donc demandé à tous ses affiliés de faire pression sur nos gouvernements pour que l'éducation soit exclue, car la définition proposée concernant les services est alignée sur celle plus générale de l'AECG. La liste de réserves relatives aux services publics inscrite pour le moment dans l'accord est nettement insuffisante et n'est

clairement pas assez définie pour permettre de croire que l'ACS protège l'enseignement public. L'éducation est ainsi en position de grande vulnérabilité, et l'ACS devient une menace majeure pour un enseignement public, gratuit et de qualité.

Ne pas exclure l'éducation de cet accord ouvre alors définitivement la porte à des investisseurs et des fournisseurs étrangers ayant des intentions commerciales et lucratives dans le secteur de l'éducation donnant ainsi de nouveaux droits à ces investisseurs privés. En établissant ces règles juridiquement contraignantes pour les États, l'ACS s'assure que les gouvernements ne pratiquent aucune discrimination entre les prestataires de service des secteurs public et privé, appelée « neutralité concurrentielle ». Privilégier l'école publique devient alors passible de poursuite.

L'Accord sur le commerce des services devrait aboutir d'ici la fin de l'année 2016, probablement à la fin du mandat de l'administration Obama. Mais d'ici là, la FNEEQ a répondu à l'appel de l'IE en mai dernier, et elle continuera à s'opposer féroce à cet accord ! Ce dernier, tout comme l'AECG, pourrait à terme mener à une libéralisation, une marchandisation et une privatisation des systèmes d'enseignement publics. Faut-il vraiment rappeler à nos gouvernements que l'éducation est un droit humain et un bien public inaliénable ?

La FNEEQ a signé l'Appel de la société civile francophone contre la marchandisation de l'éducation et des systèmes éducatifs, lancé le 24 novembre par le Réseau francophone contre la marchandisation de l'éducation. Cette déclaration commune se fonde sur le respect du droit à l'éducation, et elle se veut un levier incontournable pour mettre un terme aux inégalités sociales qui sont accentuées par la privatisation et la marchandisation de l'éducation, tant dans les pays du Nord que dans les pays du sud. Et n'hésitez pas à tweeter : [#NeVendezPasEducation](https://twitter.com/NeVendezPasEducation)

1 Pour en savoir plus, voir l'article *Philantropisme et éducation dans la publication spéciale sur le Forum social mondial*, <http://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/Publication-FSM-2016-11-17-final.pdf>.